



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2017-103

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2017

Sommaire

DSDEN du Gard

30-2017-07-13-005 - Arrêté de subdélégation de signature E. AUBOIS - D. WAGNER (2 pages)

Page 3

30-2017-07-13-006 - Arrêté de subdélégation de signature N. CHALABERT (2 pages)

Page 6

DSDEN du Gard

30-2017-07-13-005

Arrêté de subdélégation de signature E. AUBOIS - D.
WAGNER

Arrêté de subdélégation de Mme AUBOIS, IENA, et de D. WAGNER, Secrétaire général.

Le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard,

VU le code de l'Education et notamment ses articles R-222-19-3 et D-222-20 ;

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 44 relatif à la subdélégation ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 18 octobre 2013 nommant **Madame Elisabeth AUBOIS**, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant **Monsieur Didier LAUGA** Préfet du Gard ;

VU le décret du 3 juillet 2017 nommant **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté du 9 juin 2012 modifié portant création du service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-DL-43-1 du 10 juillet 2017 donnant délégation de signature à **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-44-1 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat en qualité de responsable de l'unité opérationnelle du budget opérationnel des programmes ;

VU l'arrêté du 28 novembre 2013 portant renouvellement du détachement de **Monsieur Didier WAGNER** dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard ;

ARRETE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à **Madame Elisabeth AUBOIS** et à **Monsieur Didier WAGNER** à effet de signer :

1) Tous les actes relatifs à l'exécution des BOP suivants :

- enseignement scolaire public 1er degré
- enseignement scolaire public second degré
- vie de l'élève
- soutien de la politique de l'éducation nationale
- enseignement scolaire privé du 1er et 2nd degrés

2) Les marchés de l'Etat concernant la gestion des services.

3) Les décisions de levée de la prescription quadriennale de créance.

4) La convocation des membres du conseil départemental de l'Education Nationale


5) S'agissant des Etablissements publics locaux d'enseignements (collèges) :

- les arrêtés de création et de fermeture des collèges
- Au moyen de l'application dédiée (dém'act), dans le cadre du contrôle de légalité, les actes du conseil d'administration et du chef d'établissement relatifs :
 - au fonctionnement de l'établissement, conformément à l'article R421-54 du code de l'Education;
 - à l'organisation de l'action éducatrice, conformément à l'article R421-55 du code de l'Education ;
 - au budget, conformément aux articles R421-59 et 60 du code de l'Education et au compte financier conformément à l'article R421-77 du code de l'Education.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Nîmes, le 13 juillet 2017

Pour le préfet du Gard et par délégation,
le directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard


Laurent NOE

DSDEN du Gard

30-2017-07-13-006

Arrêté de subdélégation de signature N. CHALABERT

Arrêté de subdélégation de Mme Nelly CHALABERT, chef de la DAGF

Le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard,

VU le code de l'Education et notamment ses articles R-222-19-3 et D-222-20;

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 44 relatif à la subdélégation ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant **Monsieur Didier LAUGA** Préfet du Gard ;

VU le décret du 3 juillet 2017 nommant **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté du 9 juin 2012 modifié portant création du service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire ;

VU l'arrêté du 24 juin 2015 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant le traitement dématérialisé d'actes des établissements publics locaux d'enseignement du ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-DL-43-1 du 10 juillet 2017 donnant délégation de signature à **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DL-44-1 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à **Monsieur Laurent NOE**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat en qualité de responsable de l'unité opérationnelle du budget opérationnel des programmes ;

A R R E T E

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à :


- **Madame Nelly CHALABERT**, chef de la Division des Affaires Générales et Financières, nommée par arrêté rectoral du 12 juin 2013 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale dans le Gard à compter du 1^{er} septembre 2013, à **effet de signer pour valider**, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Didier WAGNER, secrétaire général :

- a) au moyen de l'application dédiée (« dem'act » article R421-78-1 du code de l'Education) **dans le cadre du contrôle de légalité, les actes du conseil d'administration de collèges et les actes du chef d'établissement de collèges** :
- relatifs à l'action éducatrice (article R421-55 du code de l'Education) ;
 - relatifs au fonctionnement de l'établissement (article R421-54 du code de l'Education) ;
 - les actes budgétaires (articles R421-59 et R421-60 du code de l'Education) et financiers (article R421-77 du code de l'Education).
- b) **les actes relatifs à l'exécution des dépenses**, au moyen de l'application « chorus », de l'unité opérationnelle des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques suivants :
- Enseignement public scolaire 1^{er} degré (BOP 140)
 - Enseignement public scolaire 2nd degré (BOP 141)
 - Vie de l'élève (BOP 230)
 - Soutien de la politique de l'Education nationale (BOP 214)
 - Enseignement scolaire privé du premier et second degré (BOP 139)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Nîmes, le 13 juillet 2017

Pour le préfet du Gard et par délégation,
le directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard



Laurent NOE